

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/430 du 7/05/84
MPS/DGTFP/DPF
Portant intégration et nomination de
Mademoiselle KOUKOU IKONGA Claire
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I du Personnel des cadres
du Journalisme (Information)

LE PREMIER-MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :
 (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des
fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 82/924 du 20/10/82 portant statut particu-
lier des cadres de l'information ;
 (/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26/3/63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et
8 ;
 (/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24/2/1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/
644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 83/320 du 3/5/1982 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u la note de service n° 2558/MEN/DGEOC/DOB du 15/11/1983
du Ministre de l'Éducation Nationale, mettant certains licenciés à
la disposition du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale
pour emploi ;
 (/u le décret n° 62/198 du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

DECRETE :

.../...

YK

ARTICLE 1^{er}. - En application des dispositions du décret n° 82/924 du 20/10/1982 susvisé Mademoiselle KOUMOU IKONGA Claire, née le 12/08/1954 à Zanaga, titulaire de la Licence Es Lettres, section : Sciences et Techniques de la communication, option : Journalisme, obtenue à l'Université Marien NGOUABI (session de Septembre 1983), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel des cadres du Journalisme (Information) et nommée au grade de Journaliste de niveau III, Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Information des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 MAI 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information des
Postes et Télécommunications,

Daniel A B I B I.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LUKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGETP/DFP
DFP/BST
DGB
DCF
MIPT
MINI INFO
DOSSIER
INTERESSEE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
2
2
3
1
2./-